



100 366 personnes exercent dans l'académie en 2019

8,6 % des effectifs nationaux des secteurs public et privé sous contrat exercent leur activité dans l'académie de Versailles, en baisse de 0,13 point par rapport à 2018. 91,1 % des agents de l'académie de Versailles exercent dans le secteur public, en hausse de 0,10 point par rapport à 2018 (87,9 % au niveau national).

L'académie de Versailles emploie 91 476 personnes, enseignants et non-enseignants, dans le secteur public et 8 890 enseignants dans les établissements privés sous contrat.

Un effectif de personnels du secteur public en hausse et un taux de féminisation accru

En 2019, 91 476 personnes exercent dans le secteur public, essentiellement en tant qu'enseignants du 1^{er} et 2nd degrés (respectivement 33 528 et 35 988 agents). Hors personnels d'enseignement, 14 612 agents sont personnels de vie scolaire, 5 865 sont personnels IATSS et 1 483 sont personnels d'encadrement (*graphique 1*). Ces personnels sont affectés en établissement scolaire ou au sein des services académiques (Rectorat ou DSDEN).

Entre 2017 et 2019, les effectifs du secteur public de l'académie progressent de 3 646 personnes, essentiellement AESH et enseignants du 1^{er} degré (+4,15 %, contre +3,6 % au niveau national).

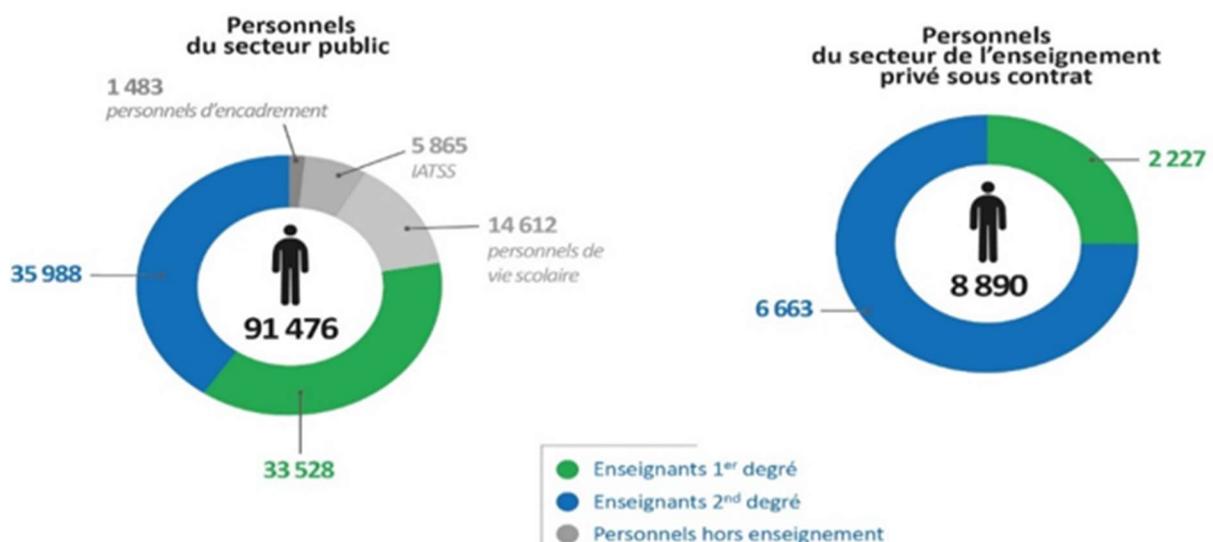
80 % des effectifs sont titulaires, en diminution de 2,4 points (contre -3,1 points en moyenne nationale),

du fait d'une moindre augmentation de leurs effectifs par rapport aux personnels non-titulaires (+1,1 %, contre +18,3 %).

75,6 % des personnels du secteur public sont des femmes (+1,25 point sur la période 2017-2019) (*graphique 2*). Au niveau national, ce taux est moindre, à 72,5 % (+1,3 point sur cette même période).

Le personnel est affecté à 27,6 % dans les Yvelines, 24,7 % dans le Val-d'Oise, 24,5 % en Essonne et 23,1 % dans les Hauts-de-Seine. Sur la période 2017-2019, la hausse des effectifs de personnels est la plus forte dans les Yvelines, dans le Val d'Oise et en Essonne (respectivement +6,4 %, +4,7 % et 4,7 %).

Graphique 1 : Répartition entre les personnels du secteur public et du secteur de l'enseignement privé sous contrat



Source : Base statistique agents. effectifs au 31 décembre 2019

Des personnels du secteur de l'enseignement privé sous contrat en légère diminution

En 2019, 8 890 personnes travaillent dans le secteur de l'enseignement privé sous contrat : 2 227 sont des enseignants du 1^{er} degré et 6 663 des enseignants du 2nd degré (*graphique 1*).

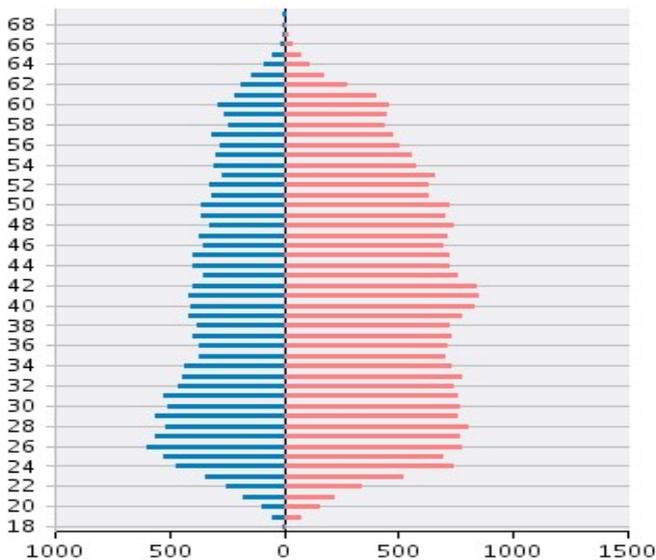
Entre 2017 et 2019, les effectifs des personnels du secteur de l'enseignement privé sous contrat diminuent de 49 personnes (soit -0,5 %, contre -0,8 % au niveau national).

97,2 % des effectifs du secteur de l'enseignement privé sont des maîtres contractuels et 2,8 % des titulaires fonctionnaires du secteur public (respectivement +4 agents et -53 agents sur la période 2017-2019).

76,5 % des personnels du secteur de l'enseignement privé sous contrat sont des femmes (-0,2 point sur la période 2017-2019) (*graphique 3*). Au niveau national, ce taux est de 74,5 % (-0,2 point sur cette même période).

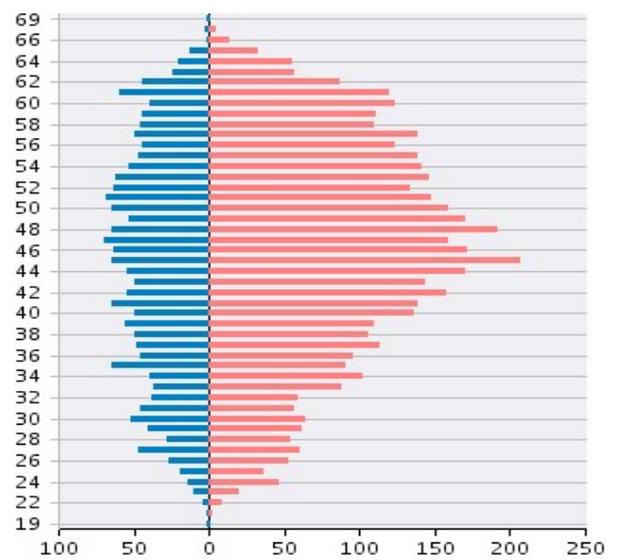
Le personnel est affecté à 34,7 % dans les Hauts-de-Seine, 29,6 % dans les Yvelines, 18,4 % dans le Val-d'Oise et 17,3 % dans l'Essonne. Sur la période 2017-2019, les effectifs augmentent uniquement dans les Hauts-de-Seine alors que les effectifs des trois autres départements diminuent.

Graphique 2 : Pyramide des âges des enseignants du 2nd degré public



Légende : Hommes en bleu, Femmes en rouge,
Ages en ordonnées, effectifs en abscisses
Source : Base statistique agents, effectif au 31 décembre 2019

Graphique 3 : Pyramide des âges des enseignants du 2nd degré privé sous contrat



Légende : Hommes en bleu, Femmes en rouge,
Ages en ordonnées, effectifs en abscisses
Source : Base statistique agents, effectif au 31 décembre 2019

Sigles et définitions :

- AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap
- IATSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
- Maîtres contractuels : Maîtres liés à l'État par un contrat de droit public, en CDD ou en CDI

Bibliographie :

- Académie de Versailles, « Bilan social académique 2019 », mars 2021.
Disponible sur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Etudes_et_statistiques/87/7/BSA_2019_1385877.pdf
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, « Bilan social 2019-2020 », décembre 2020.
Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bilan-social-du-ministere-de-l-education-nationale-de-la-jeunesse-et-des-sports-2019-2020-308115>
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, « Bilan social 2017-2018 », juin 2019.
Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bilan-social-du-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-2017-2018-enseignement-scolaire-12098>